

Un plan Marshall 4.0 pour créer de l'emploi

■ 2,5 milliards sur cinq ans pour donner à la Wallonie une nouvelle industrie.

Pour la troisième fois depuis 2004, le gouvernement wallon met en place un plan Marshall pour la Wallonie. Après le Marshall premier du nom (2004-2009, majorité PS-CDH), après le plan Marshall 2.vert (2009-2014, majorité PS-CDH-Ecolo), voici le plan Marshall 4.0 (2014-2019, majorité PS-CDH). Initialement appelé plan Marshall 2022, le gouvernement présidé par Paul Magnette (PS) a décidé de le rebaptiser. Et pourquoi pas un plan Marshall 3.0, diront ceux qui savent compter? *“C’est une manière de souligner l’urgence de poursuivre dans cette voie, qui est la bonne. Nous faisons également référence à un vaste mouvement qui existe dans l’industrie actuelle, qui consiste à réduire les coûts liés à l’énergie et aux matières premières et à stimuler l’innovation numérique”*, précise Paul Magnette.

La révolution numérique sera partout

Le gouvernement wallon qui dégagera 2,5 milliards sur les cinq années de la législature pour ce nouveau plan Marshall a décidé, tenant compte des

critiques, observations et analyses récentes menées par des organismes indépendants, de recentrer la stratégie Marshall autour de deux axes forts. A savoir, la logique d’innovation et la politique de formation et d’orientation.

Et c’est clairement l’innovation numérique qui servira de fil rouge à la mise en place du plan Marshall 4.0. *“Michel Serres disait qu’il y a eu trois révolutions, l’invention de l’écriture, l’imprimerie et le numérique”*, explique le ministre wallon en charge de l’Economie, Jean-Claude Marcourt (PS), pilote du plan Marshall.

A cette révolution numérique, le gouvernement ajoute l’économie circulaire, qui veille à favoriser une transition écologique de l’économie tant par la réduction de la consommation et de l’utilisation de matières premières que par le recyclage et la valorisation des déchets. L’industrie demeure le cœur de cible du plan Marshall. Il s’agira toujours de soutenir l’innovation dans les secteurs technologiques de pointe et dans les secteurs traditionnels. La nouvelle mouture du plan s’adressera davantage aux PME qui seront plus intégrées dans les 6 pôles de compétitivité existants. *“Nous voulons installer un réseau de PME structurantes*

autour desquelles gravitent d’autres PME”, explique encore Jean-Claude Marcourt.

Enfin, le territoire wallon sera également mobilisé pour rencontrer les objectifs fixés par ce nouveau plan via la réhabilitation plus intensive des sites désaffectés, le dragage des voies hydrauliques ou la création de routes pour l’emploi (un accès plus aisé aux zonings).

Désormais, le gouvernement souhaite rencontrer les partenaires sociaux pour un round de concertation, la Fédération Wallonie-Bruxelles pour identifier les synergies possibles en matière de formation. Le plan détaillé sera finalisé et présenté dans le courant du printemps.

Stéphane Tassin

“C’est une manière de souligner l’urgence de poursuivre dans cette voie qui est la bonne.”

PAUL MAGNETTE

Ministre-Président wallon (PS), à propos de la nouvelle dénomination du plan Marshall en Wallonie.